



Le prêt à usage en matière commerciale

par Régis FABRE

Maitre assistant à l'I.U.T. de Montpellier

SOMMAIRE*

INTRODUCTION (1 à 10).

- I. — *Le prêt à usage, contrat réel* (4).
- II. — *Le prêt à usage, contrat gratuit* (7).

PREMIÈRE PARTIE. — LE PRÊT A USAGE, CONTRAT INTÉRESSÉ (11 à 35).

- A. — *Première situation : l'opération n'impose pas la conclusion des deux contrats* (14).
 - 1° La conclusion de chaque contrat, gratuit ou onéreux, est facultative (15)
 - 2° La conclusion du seul contrat gratuit est facultative (16).
- B. — *Seconde situation : l'opération impose la conclusion des deux contrats* (17).
 - 1° L'exécution du contrat gratuit est utile à l'exécution de l'opération onéreuse (18).
 - 2° L'exécution du contrat gratuit est nécessaire à l'exécution de l'opération onéreuse (27).

DEUXIÈME PARTIE. — LE PRÊT A USAGE, CONTRAT D'INTÉRÊT COMMUN (36 à 68).

- A. — *L'exécution du prêt à usage en cours de contrat* (43).
 - 1° La modification des obligations mises à la charge de l'emprunteur d'intérêt commun (44).
 - 2° La modification des obligations mises à la charge du prêteur d'intérêt commun (59).
- B. — *L'exécution du prêt à usage en fin de contrat* (58).
 - 1° Les causes de l'extinction du prêt à usage d'intérêt commun (59).
 - 2° Les effets de l'extinction du prêt à usage d'intérêt commun (63).

CONCLUSION (69).

* Les numéros renvoient aux paragraphes.

REVUE TRIMESTRIELLE
de
DROIT COMMERCIAL

FONDÉE PAR
JEAN ESCARRA et ROGER HOUIN

HEMEROTECA

SALA 2

ESTANTE

TABLA

#101

80^e Année

N° 2 Avril-Juin

1977